

EthiasCo scrl

BCE 402.370.054

Votre numéro de membre : 235200

COMMUNE DE FERNELMONT
Rue Goffin 2
5380 NOVILLE-LES-BOIS

Liège, le 29 avril 2021

Madame, Monsieur,

Cette année encore, pour des raisons de force majeure liées à la situation sanitaire du Covid-19 et du nombre potentiellement très important de participants à cet événement, tout comme en 2020 les membres de notre coopérative tiendront leur assemblée générale annuelle ordinaire en faisant usage de la technique de **vote à distance**.

Ce formulaire de vote, ainsi que les informations relatives aux comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 seront mis à disposition de votre représentant sur une plateforme internet **dès le mardi 15 juin 2021** et le vote devra intervenir online **pour le mercredi 30 juin 2021** au plus tard.

Le nombre de parts, et donc de voix, concernant votre institution s'élève à 3 parts/voix.

Pour rappel, suite aux modifications statutaires adoptées par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2017 et concomitamment à la cession de ses activités d'assurance « accidents du travail – loi du 3 juillet 1967 » à Ethias SA, l'association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun a été transformée en une société coopérative dénommée **EthiasCo scrl**, dont l'objet social n'est plus l'activité d'assurance mais la gestion de la participation qu'elle détient dans le groupe Ethias. Par cette opération en 2017, votre qualité de membre affilié de l'association mutuelle a été transformée de plein droit en celle de membre coopérateur, avec attribution d'un nombre de parts d'une valeur nominale de 8.602,90 EUR par part. L'attribution de ces parts est intervenue, pour chaque entité concernée, sur base de la clé de répartition reprise dans le rapport de transformation validé par l'assemblée générale et consultable aux annexes du Moniteur Belge.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

1. rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020
2. approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat
3. décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
4. décharge à donner au commissaire pour sa mission
5. désignations statutaires

Vous pouvez vous y faire représenter conformément à l'article 25 des statuts :

- a) soit par un membre des organes responsables ou du personnel de votre administration ou institution;
- b) soit par un représentant d'une autre administration ou institution associée.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître l'identité de votre représentant mais également et surtout ses coordonnées de **courrier électronique avant le 4 juin** par mail à l'adresse **assemblee.generale@ethias.be**, même si la désignation en qualité de représentant de votre institution nous a déjà été signifiée antérieurement.

Données à faire figurer dans votre mail :

- Prénom, nom et fonction de votre représentant
- Adresse mail personnelle de votre représentant
- Numéro du membre représenté = 235200

Permettez-nous d'insister **sur l'importance de nous communiquer les coordonnées électroniques** de votre représentant, la personne que vous désignerez recevra en effet directement un courriel avec un identifiant et un code d'accès à la plateforme online lui permettant d'exprimer le vote sur les divers points de l'assemblée générale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration.